

ARRETE 2020/34
Fermeture sanitaire
Bibliotheque, structures sportives
salle polyvalente

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

VU

- Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative à la liberté des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Vu la crise sanitaire en France sur la propagation du Covid-19 le gouvernement a décidé de prendre des mesures afin de limiter la contamination ;
- Le Maire de la Commune de Montfort-le-Gesnois décide de fermer plusieurs structures afin de limiter le développement du Covid-19 ;

RRETE

Article 1 : La bibliothèque sera fermée au public à compter du 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : La salle omnisports Marcel ORY et les structures sportives seront fermées au public à compter du 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : La salle Polyvalente Paul RICHARD et la petite salle Polyvalente Anthony DEHALLE seront fermées au public à compter du 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : La salle St Jean sera fermée au public à compter du 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Article 5 : L'Annexe sera fermée au public à compter du 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Article 6 : La salle d'association sera fermée au public à compter du 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Article 7 : Le présent arrêté sera transmis :

- Au SDIS
- A la Brigade de Gendarmerie

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 13/03/2020
Le Maire, Paul GLINCHE

